

10218 - Des conseils directs

La question

Comment juger celui qui s'adresse à une personne pour lui rappeler ses défauts ? Est-ce permis ?

La réponse détaillée

Cela est permis, s'il ne s'agit que de donner des conseils et de réprover des actes commis par l'interlocuteur, afin de l'amener à les cesser, pourvu que l'on utilise un beau style susceptible de faire accepter les conseils. En revanche, s'il s'agit de se réjouir du mal d'autrui, de le dénoncer gratuitement ou de faire du chantage, il n'est alors pas permis.